

INFOS RAPIDES

Juillet 2026 N°90

Données des figures et données complémentaires à télécharger

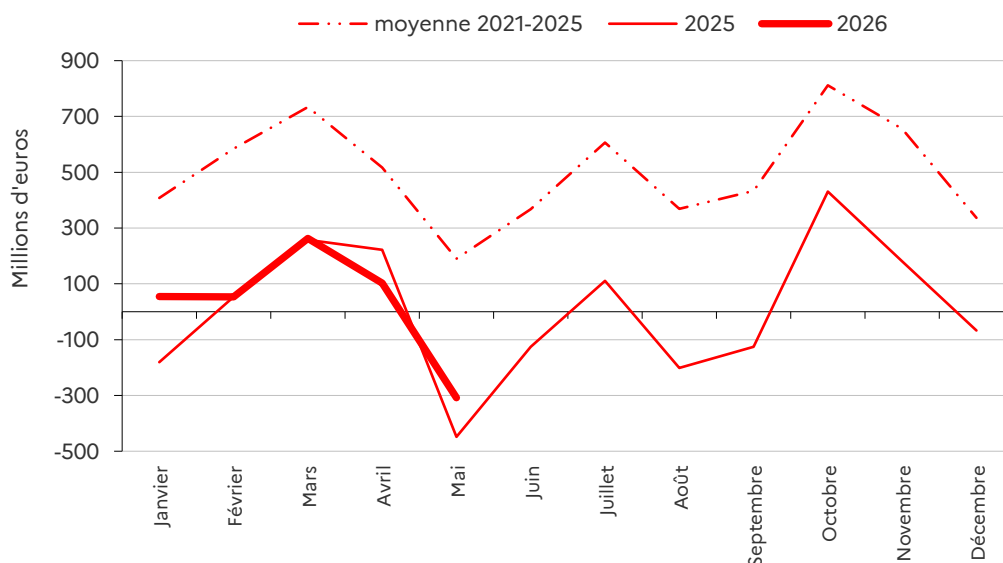
Commerce extérieur – n° 07 / 12

En mai 2026, un déficit commercial comme l'an passé, mais réduit par le recul des importations de produits bruts

En mai 2026, le solde des échanges agricoles et agroalimentaires français est déficitaire de 308 millions d'euros (M€). Il s'agit du deuxième déficit sur un mois de mai depuis plus de vingt-cinq ans, après celui de 2025 (- 449 M€). Le déficit diminue toutefois sur un an, les importations reculant davantage (- 691 M€) que les exportations (- 551 M€).

Cette réduction est tirée par la baisse du déficit en produits bruts (- 125 M€) sous l'effet d'un repli des importations d'oléoprotéagineux (- 121 M€) et de café, cacao et thé bruts (- 94 M€), essentiellement en provenance des pays tiers. La réduction du déficit en produits transformés est plus modeste (- 16 M€), la baisse des importations de produits laitiers (- 138 M€) et de produits à base de cacao et de confiseries (- 227 M€) étant contrebalancée par le recul des exportations de ces derniers (- 137 M€), mais aussi de boissons (- 95 M€) et de viandes et préparations à base de viande (- 56 M€).

Figure 1 : Solde global des échanges agricoles et agroalimentaires



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

En mai 2026, le recul des importations de produits bruts en provenance des pays tiers atténue le déficit commercial français

En mai 2026, le solde commercial agricole et agroalimentaire français affiche un déficit de 308 M€, inférieur de 141 M€ (- 31 %) à celui de mai 2025. Cette réduction tient à une baisse des importations (- 691 M€, - 9 %), supérieure à celle des exportations (- 551 M€, - 8 %). Le solde commercial demeure toutefois déficitaire en mai pour la 2^e année consécutive alors qu’il était, en moyenne, excédentaire de 190 M€ pour les mois de mai de la période 2021-2025.

Cette baisse du déficit commercial résulte principalement de la diminution du déficit en produits bruts (- 125 M€, - 41 %), due au recul des importations d’oléoprotéagineux en provenance de l’Australie et du Canada et des prix du café, du cacao et du thé importés d’Afrique et d’Amérique latine. Ainsi, la baisse des importations en provenance des pays tiers (- 294 M€, - 11 %) contribue fortement à la réduction du déficit français. Le solde commercial avec les pays tiers augmente par ailleurs de 208 M€ et devient excédentaire, à 151 M€, malgré une diminution des exportations françaises (- 85 M€, - 3 %).

À l’inverse, le déficit avec les pays de l’UE se creuse de 68 M€ sur un an (17 %) pour atteindre 460 M€ en mai 2026. Les importations en provenance de l’UE diminuent de 397 M€ (- 9 %) et les exportations de 464 M€ (- 11 %).

Figure 2 : Commerce agroalimentaire par zone et type de produits
Million d’euros

Produits CPF2	Mai					
	Importations		Exportations		Solde	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
UE						
Produits bruts	798	760	1179	1023	382	263
Produits transformés	3842	3483	3069	2761	-773	-722
Total	4640	4243	4248	3784	-392	-460
Pays tiers						
Produits bruts	1082	921	393	476	-689	-445
Produits transformés	1654	1522	2286	2118	632	596
Total	2736	2442	2679	2594	-57	151
Monde						
Produits bruts	1880	1681	1573	1499	-307	-182
Produits transformés	5497	5005	5355	4879	-142	-126
Total	7376	6685	6928	6377	-449	-308

Source : Douanes, traitement SSP

PRODUITS AGRICOLES BRUTS

Le déficit commercial agroalimentaire en produits bruts se réduit

En mai 2026, le solde des échanges de produits bruts est déficitaire de 182 M€, mais le déficit se réduit de 125 M€ (41 %) sur un an, en raison d’une hausse du solde avec les pays tiers (+ 244 M€) qui compense la baisse de l’excédent avec l’UE (- 119 M€).

Les importations de produits bruts (1,7 Md€ en mai 2026) reculent de 199 M€ (- 11 %) sur un an, sous l’effet de la baisse des achats en provenance des pays tiers (- 161 M€), en particulier des importations d’oléoprotéagineux (- 121 M€, - 52 %) et de café, cacao et thé bruts (- 94 M€, - 36 %). Le repli observé en mai sur ces deux postes s’inscrit dans une tendance plus large. Sur les cinq premiers mois de l’année, les importations cumulées d’oléoprotéagineux diminuent de 16 % par rapport à 2025 et celles de café, cacao et thé de 9 %.

Les exportations de produits bruts (1,5 Md€) diminuent de 74 M€ en mai 2026 (- 5 % sur un an). Cette baisse concerne notamment les ventes d’animaux vivants et d’œufs (- 43 M€, - 14 %), en particulier de bovins vers l’Italie (- 20 M€), et de céréales (- 33 M€, - 6 %), avec un recul des ventes vers l’UE (- 115 M€), notamment des volumes de maïs et de blé (hors blé dur) exportés. Les exportations de céréales vers les pays tiers augmentent toutefois (+ 81 M€), en particulier les ventes d’orge vers la Chine (+ 37 M€) et de blé vers le Maroc (+ 26 M€) et l’Égypte (+ 11 M€).

Figure 3 : Échanges de produits bruts
Million d'euros

Produits CPF4	Mai					
	Importations		Exportations		Solde	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
PRODUITS BRUTS	1880	1681	1573	1499	-307	-182
Agriculture et élevage	1685	1473	1445	1369	-239	-104
Céréales, légumineuses, oléagineux	261	129	645	633	384	504
Céréales n. c. riz	27	16	532	499	505	482
Oléoprotéagineux	234	113	111	134	-123	21
Légumes, fleurs, plantes	493	458	311	289	-183	-169
Légumes	436	399	295	275	-141	-125
Prod. cultures permanentes	869	805	181	181	-688	-624
Fruits	480	507	146	145	-334	-362
Café, cacao, thé	263	169	3	6	-259	-163
Animaux vifs, œufs, miel	62	80	309	266	247	185
Bovins	2	2	187	148	185	147
Produits sylvicoles	25	33	54	53	29	19
Pêche et aquaculture	170	175	73	77	-97	-98

Source : Douanes, traitement SSP

PRODUITS AGRICOLES TRANSFORMÉS

La baisse des prix du beurre, des fromages et des produits issus du cacao contribue à la réduction du déficit en produits transformés

En mai 2026, le solde commercial en produits transformés atteint - 126 M€, contre - 142 M€ en mai 2025. Contrairement aux produits bruts, cette légère réduction du déficit provient des échanges avec l’Union européenne. Le déficit vis-à-vis de l’UE diminue de 51 M€, sous l’effet d’une baisse des importations européennes vers la France, qui compense le recul de l’excédent avec les pays tiers (- 36 M€).

Les importations (5 Md€) se réduisent de 492 M€ (- 9 %) sur un an, notamment celles de produits laitiers (- 138 M€), en raison de la baisse des prix du beurre et des fromages en provenance de l’UE. Les importations de produits transformés issus du cacao et de confiseries diminuent également (- 227 M€), davantage que les exportations de ces produits, avec une baisse significative des importations en valeur en provenance des pays tiers (- 136 M€) liée au recul des cours du cacao.

Les exportations de produits transformés (4,9 Md€) reculent elles aussi (- 476 M€, - 9 %). Les exportations de boissons, en particulier, diminuent (- 95 M€), avec une baisse des ventes de vins et de mousseux à destination des États-Unis (- 32 M€) en premier lieu, ainsi que de l’Allemagne, du Canada et des Émirats arabes unis (- 29 M€ au total). Le solde des boissons recule (- 76 M€, - 7 %), mais demeure le premier excédent agroalimentaire français. Celui des viandes et préparations à base de viande diminue également (- 41 M€) sous l’effet du recul des exportations (- 56 M€), notamment de viandes bovines (- 22 M€) et porcines (- 26 M€), en particulier vers l’Italie. Cette baisse s’accompagne d’une hausse des importations de viande de mouton (+ 24 M€), en grande majorité en provenance du Royaume-Uni.

Figure 4 : Échanges de produits transformés*Million d'euros*

Produits CPF4	Mai					
	Importations		Exportations		Solde	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
Produits transformés	5497	5005	5355	4879	-142	-126
Viandes, produits de l'abattage	845	831	490	434	-355	-396
<i>Viande bovine</i>	200	194	132	110	-68	-85
<i>Viande porcine</i>	76	64	77	51	0	-13
<i>Volaille</i>	186	174	52	59	-134	-115
Produits préparés de la pêche	400	403	95	97	-306	-306
Produits à base de fruits et légumes	637	607	292	271	-346	-336
Huiles, tourteaux, corps gras	380	400	202	188	-178	-212
<i>Tourteaux</i>	122	157	25	14	-97	-143
Produits laitiers, glaces	668	530	772	733	104	202
<i>Fromages</i>	306	275	322	295	16	20
Produits des céréales	216	194	307	266	91	71
Biscuits, pâtisseries, pâtes	321	306	255	240	-66	-66
Autres produits alimentaires	1368	1101	1177	992	-191	-109
<i>Sucre</i>	30	21	101	94	71	73
<i>Chocolat, confiserie</i>	646	419	431	294	-215	-125
Aliments pour animaux	149	145	278	272	129	127
Boissons	410	391	1468	1373	1058	982
<i>Vins, champagne</i>	75	70	939	847	864	777
<i>Eaux de vie, alcools</i>	96	93	278	288	182	194
Tabacs	103	97	20	13	-83	-84

Source : Douanes, traitement SSP

Cédric Bazile
SSP - SDSSR/BSSC

Sources, définitions et méthodologie

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

Sources, définitions et méthodologie (suite)

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB (cf. définition ci-dessous), pour toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2.1 (CPF rév. 2.1 2015) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er janvier 2015 à la CPF rév. 2.

La Direction générale des douanes et droits indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats à compter des chiffres du mois de mars 2020. Les données ont été mises à jour à partir de janvier 2015.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne devaient être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations jusqu'en 2022. À partir de cette date, le statut juridique de la collecte des informations relatives aux expéditions et introductions de biens avec les partenaires de l'Union européenne (UE) est modifié. Il n'est plus fait référence à un seuil statistique. Un échantillon d'entreprises est sélectionné qui doit obligatoirement répondre à l'enquête.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

À l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

À l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des produits française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des produits associés aux activités).

UE : UE à 27.

PT : pays tiers.

[Calendrier de publication des infos-rapides – commerce extérieur](#) : 12 numéros par an

Pour en savoir plus

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole dans la rubrique Conjoncture.

Les séries conjoncturelles publiées sur le thème de cette *Infos Rapides* sont disponibles sur le site Agreste à la rubrique Chiffres et Analyses/données/séries conjoncturelles : www.agreste.agriculture.gouv.fr

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : SSP
ISSN 2726-6621
© Agreste 2026